Communiqué





30/11/2010

Application de la CET

La Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne considérerait comme une provocation et une nouvelle discrimination fiscale au détriment des artisans l'adoption d'une mesure au seul profit des auto-entrepreneurs.

Ce serait en effet une provocation que le problème fiscal soulevé par l'application de la Contribution Economique Territoriale (CET) soit résolu pour les seuls auto-entrepreneurs. En effet, les artisans trouveraient là une nouvelle discrimination aggravant la concurrence déloyale déjà instituée par ce régime qui ne tient pas assez compte des réalités de terrain.

De très nombreux artisans commencent à mesurer, en recevant leur feuilles de taxation, que le remplacement de la Taxe professionnelle par la CET aboutit à l'augmentation de leurs prélèvements. Ils considèrent que l'engagement de faire baisser la taxe professionnelle n'a donc pas été traduit dans les faits. Ils demandent que cette situation soit revue.

Louis Besnier Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Haute-Garonne